



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Procuration : 2

VOTES : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

N° 2026/33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 5 juin 2026

Objet : Financement des travaux de rénovation de l'école communale « Scola di a Piaghja » et réaménagement de son terrain multisports

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois de juin à 17h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, dûment convoqués, le 29 mai 2026, sous la présidence de l'adjoint délégué aux Marchés publics et Investissements,

Présents : Beretti Jeannie-Paule, Giorgi François, Beretti Marie-Hélène, Giorgi Jean-François, Beretti Lesia, Fayet Ambre, Klaine Antony, Pietri Marina, Royer Elodie, Nicoli Marie-Thérèse, Souvestre Jean-Marie

Absents excusés : Lanfranchi Daniel

Procurations : Marandat-Beretti Joé à Giorgi François, Timothee Pierre-Baptiste à Beretti Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : Jean-François Giorgi

Monsieur le Maire se retire,

Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et aux Investissements informe le conseil de la possibilité du financement d'une opération de rénovation de l'école communale et de son terrain multisport.

Cette rénovation comprend les interventions suivantes :

- La reprise de l'étanchéité et des débords de toiture, pour stopper les infiltrations d'eau qui ont dégradé le bâti ;
- La réfection des façades endommagées, dont l'état général est préoccupant et porte atteinte à la pérennité de l'édifice ;
- La rénovation des sanitaires
- La pose d'un gazon synthétique spécial terrain multisports

Pour financer cette opération d'un montant de **46 052.80 € HT** décomposé comme suit :

- Sanitaires : 7 000.00€ net
- Maçonnerie générale : 29 071.80€ HT / 31 978.98€ TTC
- Gazon synthétique terrain multisport : 9 981.00€ HT / 10 979.10€ TTC



Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et aux Investissements propose au Conseil de solliciter les subventions suivantes :

- ETAT, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% de la dépense, soit 18 421.12€
- Collectivité de Corse, au titre de la Dotation quinquennale (DQ) une subvention à hauteur de 40% de la dépense, soit 18 421.12€
- Les 20% restant seront à la charge de la commune soit : 9 210.56€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et aux Investissements,
- Autorise Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et aux Investissements à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission en
préfecture le 08/06/2026,

**L'Adjoint au maire Délégué aux Marchés
Publics et aux Investissements,**
François Giorgi,

Le secrétaire de séance,
Jean-François Giorgi

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr